



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement de l'infrastructure ferroviaire

La Métropole lémanique soutient la variante à 6 milliards augmentant les capacités en gare de Genève

La Métropole lémanique salue le message du Conseil fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) qui prévoit une première étape à 3,5 milliards de francs, à l'horizon 2025. Elle estime cependant que les premières mesures doivent être complétées afin de permettre une augmentation des capacités, notamment dans le noeud de Genève. Les deux gouvernements préconisent de porter le financement de la première étape à 6 milliards de francs.

Le projet FAIF propose la création d'un nouveau fonds assurant le financement du rail dans la durée. Dans son message, le Conseil fédéral fixe également un programme de développement stratégique baptisé PRODES, avec une première étape à l'horizon 2025.

Les gouvernements vaudois et genevois saluent ce projet. Confrontés depuis dix ans à une progression démographique exceptionnelle (+14%) et largement supérieure à la moyenne nationale (+ 9%), ils voient dans ce projet l'occasion de combler quelque peu le retard constaté dans la Métropole lémanique en matière de transport ferroviaire. La croissance démographique étant appelée à se poursuivre (+29% d'ici à 2040 contre + 13% au niveau national), il importe d'adapter l'offre à une demande qui ne cessera de croître.

Sur l'axe Lausanne - Genève, l'autoroute et le rail sont d'ores et déjà saturés avec respectivement 50'000 usagers des CFF et plus de 100'000 véhicules par jour aux abords des agglomérations, alors que les projections prévoient une augmentation de 20 à 40% du trafic automobile et de 120% pour le rail en 2030.

La première étape d'aménagement (2025) prévoit des projets d'une valeur de 3,5 milliards de francs, notamment des améliorations importantes pour la Suisse occidentale, en particulier sur l'axe Lausanne - Genève et sur la ligne Pied du Jura. La

Métropole Lémanique estime cependant que la somme définie pour la première étape doit être portée à 6 milliards de francs, le surplus pouvant notamment être financé par la suppression des intérêts que la Confédération se verse à elle-même. Bien qu'elle soit jugée prioritaire par le Conseil fédéral, l'extension de la gare Cornavin ne figure pas dans la variante à 3,5 milliards. La réalisation de deux voies supplémentaires (790 millions) est indispensable pour augmenter la capacité de la gare et développer l'offre jusqu'en 2050. De même, à moyen terme, le développement de la gare de l'aéroport (200 millions) est nécessaire pour garantir l'accès au deuxième aéroport de Suisse.

La Métropole lémanique estime que cette alternative permettrait de rétablir un équilibre régional. Pour rappel, ces 30 dernières années, seulement 26% des sommes engagées par la Confédération (NLFA, Rail 2000 et ZEB) ont profité à la Suisse occidentale (GE, VD, VS, NE, JU, FR, BE), alors que la région représente près de 40% de la population et du territoire suisse. De plus, cette variante vise à anticiper de manière cohérente les besoins croissants sur l'ensemble du réseau suisse et plus particulièrement sur l'axe est-ouest.

Dans son message, le Conseil fédéral propose également une contribution annuelle de 200 millions des cantons pour des tâches relevant de la Confédération, par le biais du financement des installations d'accueil du public dans les gares. En contrepartie, la Confédération assurerait le financement total des infrastructures des chemins de fers privés. La Métropole lémanique considère que cette proposition est peu convaincante dans son application. Une solution alternative, basée sur une adaptation du prix du sillon pour le trafic régional semble plus adéquate et surtout plus conforme aux principes de la RPT.

La Métropole lémanique rappelle ses engagements pour le trafic d'agglomération. Ainsi, le canton de Genève dépense annuellement près de 500 millions de francs en faveur des transports publics. De son côté, le gouvernement vaudois alloue également un montant annuel du même ordre dans ce secteur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois au 021 316 20 01 M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat genevois au 022 546 88 00 M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures au 021 316 70 01 Mme Michèle Künzler, chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité au 022 327 96 00